

L'intérêt des enfants avant un esprit vengeur, svp
Rémy Meury (CS-POP)

Le Canton de Berne vient de refuser l'idée que les enfants de Crémines, Corcelles ou Belprahon suivent ou poursuivent leur scolarité à l'école secondaire de Moutier. Le souhait exprimé clairement par les parents et citoyens de ces localités est donc balayé sans ménagement et sans concertation. Les enfants devront se rendre dans la future école secondaire de Grandval, qui mettra en place un pont aérien avec l'école secondaire de Valbirse. Triste, pour ne pas dire lamentable attitude.

Parallèlement, le Conseil-exécutif bernois admet que les enfants de Perrefitte continuent de se rendre à Moutier, pour des raisons géographiques, peut-on lire. Des raisons géographiques qui auraient pu être appliquées à la commune de Roches, et surtout, en raison du souhait de la population, aux écoliers de Belprahon.

Si des informations sont données quant à l'avenir de certains enseignants de l'école secondaire de Valbirse, pressentie pour assurer l'existence de la future trop petite école secondaire de Grandval, il n'est fait mention nulle part de la perte possible d'emplois à l'école secondaire de Moutier en raison du déplacement des élèves des localités concernées vers Grandval.

Ainsi, le Jura accueillera prochainement des élèves bernois dans l'une de ses écoles secondaires, de Perrefitte vers Moutier. Selon le budget 2025, le Jura continuera d'envoyer des élèves jurassiens à l'école secondaire bernoise de La Courtine, pour un montant de quelque 580'000 francs.

Cette décision unilatérale du Conseil-exécutif bernois nous amène à poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. A-t-il, d'une manière ou d'une autre, été associé à la réflexion par son homologue bernois ?**
- 2. Entend-il clairement faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit en préférant l'intérêt des élèves à celui d'une vision politique étroite du dossier, ceci en garantissant à long terme le maintien de la collaboration avec l'école secondaire de La Courtine pour des élèves des Franches-Montagnes, et en assurant l'accueil dès 2026 des élèves de Perrefitte, voire d'ailleurs si l'intelligence reprenait le dessus dans notre canton voisin, à l'école secondaire de Moutier ?**
- 3. Y-a-t-il un écart important d'organisation du secondaire 1 entre le Jura et Berne qui pourrait expliquer, à défaut de justifier, la décision du Conseil-exécutif bernois ?**
- 4. Les enseignants de l'école secondaire de Moutier, qui pourraient être touchés dans leur emploi par la perte des élèves des communes qui devront envoyer leurs enfants à Grandval, ont-ils la garantie d'être employés prioritairement dans la future petite école secondaire de Grandval ?**
- 5. Comment les autorités prévôtoises apprécient-elles cette décision bernoise ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 19 novembre 2024